

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERIPEELING

Version:8

Date de révision:10/12/20

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

- 1. 1. Identificateur de produit:** PERIPEELING
- 1. 1. 1. N° CE:** Non applicable.
- 1. 2. Utilisations identifiées pertinentes polymère de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**
- 1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:** PERIMETRE
21 Avenue Joliot Curie
17180 Périgny
France
Tél: +33 (0)5 46 31 02 69
- 1. 4. Numéro d'appel d'urgence:** FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245
Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80
Lille : 03 20 44 44 44 Lyon : 04 72 11 69 11
Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 85 26 26
Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22
Strasbourg : 03 88 37 37 37 Toulouse : 05 61 77 74 47
- 1. 5. Formule:** Agents de surfaces et additifs spéciaux,

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2. 1. Classification de la substance ou du mélange:** * Irr. cut. 3 / H316 (SGH)*
* Irr. oc. 2B / H319 *
- 2. 2. Éléments d'étiquetage:**
- 

Attention
- 2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:** .
- 2. 2. 2. Mention de danger:** H316(*) Provoque une légère irritation cutanée
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- 2. 2. 3. Prévention:** P264 Se laver savon et eau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
- 2. 2. 4. Intervention:** P332 En cas d'irritation cutanée:
P313 Consulter un médecin.
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- 2. 3. Information(s) complémentaire(s):**
- - COV: 0 g/l
 - P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 - P102 - Tenir hors de portée des enfants.
 - Tenir hors de portée des enfants.
 - P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.
 - Lire l'étiquette avant utilisation.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERIPEELING

Version:8

Date de révision:10/12/20

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 4. Dangers principaux: /
2. 5. Autres dangers: Réagit avec les oxydants

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: polymère
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:
- éthylènediaminetétraacetate-de-tétrasonium
 - N° Id: 607-428-00-2 - N° CE: 200-573-9 - N° CAS: 64-02-8
 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0<C<=1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
 - * SGH05 * Lés. oc. 1 - H318
-
- hydroxyde de potassium; potasse caustique
 - N° Id: 019-002-00-8 - N° CE: 215-181-3 - N° CAS: 1310-58-3
 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0<C<=1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
 - * SGH05 * Corr. cut. 1A - H314
- Remarques:(Skin Corr. 1A; H314: C >= 5% - Skin Corr. 1B; H314; 2% <= C < 5% - Skin Irrit. 2; H315: 0,5% <= C < 2% - Eye Irrit. 2; H319; 0,5% <= C < 2%)
- Divers :
- Valeurs limites d'exposition
V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 2
- Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:
4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et les verres de contact, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: /
4. 2. 1. Inhalation: Irritant pour les voies respiratoires.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Peut entraîner: irritation légère de la peau
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Peut causer une légère incommodité aux yeux, sans toutefois les blesser.
4. 2. 4. Ingestion: NE PAS faire vomir. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : /

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERIPEELING

Version:8

Date de révision:10/12/20

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

5. 1. Moyens d'extinction:	Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, sable, dioxyde de carbone (CO2), eau, poudre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	/
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Aucun.
6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL	
6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau.
6. 4. Référence à d'autres sections:	/
7. MANIPULATION ET STOCKAGE	
7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre. Porter des lunettes de sécurité bien fermées.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement. Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. Conserver hors de la portée des enfants.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	/
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles. Conserver à une température supérieure à 5 °C
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	acides forts, métaux légers,.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	Les emballages plastiques sont recommandés.
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:	métaux
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	/

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERIPEELING

Version:8

Date de révision:10/12/20

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • hydroxyde de potassium; potasse caustique :
V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 2

produits non explosifs

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: /

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

8. 2. 2. Protection des mains: gants en PVC ou autre matière plastique ou en caoutchouc naturel

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: vêtements de protection à manches longues

8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.

8. 2. 5. Protection individuelle: /

8. 2. 6. Procédure(s) de surveillance recommandée(s): /

8. 3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement: /

8. 4. Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

8. 5. Information(s) supplémentaire(s): /

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: pâte visqueux

9. 1. 2. Couleur: laiteux

9. 1. 3. Odeur: légère

9. 1. 4. PH: 11

9. 1. 5. Réserve alcaline/acide: /

9. 1. 6. Point / intervalle d'ébullition: 100°C

9. 1. 7. Point / intervalle de fusion: <0°C

9. 1. 8. Point d'éclair: Non applicable.

9. 1. 9. Température d'auto-inflammabilité: > 300°C

9. 1. 10. Température de décomposition: >400 °C

9. 1. 11. Limites d'explosivité: Non applicable.

9. 1. 12. Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

9. 1. 13. Pression de vapeur: /

9. 1. 14. Densité gazeuse: /

9. 1. 15. Densité relative (eau = 1): 0.94

9. 1. 16. Masse volumique apparente: 0.94 g/cm³

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERIPEELING

Version:8

Date de révision:10/12/20

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 17. Viscosité:	> 50000 mPa.s
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	complètement miscible
9. 2. 2. Liposolubilité:	partiellement miscible
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	soluble dans certains solvants spécifiques
9. 2. 4. Coefficient de partage n-octanol/eau:	/
9. 2. 5. Vitesse d'évaporation:	/
9. 2. 6. Conductivité électrique:	/
9. 3. Autres données:	/
9. 4. Information(s) supplémentaire(s):	/

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Le produit est stable.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	/
10. 4. Conditions à éviter:	Aucune sous utilisation normale.
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Donnée non disponible.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Donnée non disponible.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Donnée non disponible.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Donnée non disponible.
11. 2. 4. Ingestion:	Donnée non disponible.
11. 3. Sensibilisation:	N'a pas d'effet sensibilisant.
11. 4. Toxicité chronique:	Non mutagène (test AMES).
11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	/
11. 6. Effet(s) spécifique(s):	/
11. 7. Information(s) supplémentaire(s):	/

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Facilement biodégradable.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERIPEELING

Version:8

Date de révision:10/12/20

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Pas de bio-accumulation.

12. 4. Mobilité dans le sol: absorption / désorption

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non applicable.

12. 6. Autres effets néfastes: /

12. 6. 1. Toxicité aquatique: non

12. 6. 2. Toxicité bactériologique: Non déterminé.

12. 6. 3. Toxicité pour les oiseaux: Non déterminé.

12. 7. Potentiel de formation d'ozone photochimique: Non déterminé.

12. 8. Information(s) générale(s): /

12. 9. Information(s) supplémentaire(s): /

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

13. 2. Emballages contaminés: Les emballages souillés peuvent après rinçage être donnés comme déchet normal. Consulter à ce propos votre instance locale.

13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques: Si nécessaire, avertir les autorités locales compétentes.

13. 4. Information(s) supplémentaire(s): /

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14. 2. Numéro ONU: /

14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: Non soumis à la réglementation ICAO/IATA.

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: /

14. 3.2. Groupe d'emballage: /

14. 3.3. Code TREM-CARD: /

14. 3.4. Etiquettes ADR/RID: /

14. 3.5. Code danger: /

14. 3.6. Code de classification et dispositions spéciales: /

14. 3.7. Instructions d'emballage: /

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 4.1. Classe: /

14. 4.2. Groupe d'emballage: /

14. 4.3. Polluant marin: Non

14. 4.4. N° GSMU (MFAG): /

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERIPEELING

Version:8

Date de révision:10/12/20

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 4. 5. N° FS:	/
14. 4. 6. Etiquette(s) IMDG:	/
14. 4. 7. Instructions d'emballage:	/
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	Non soumis à la réglementation ICAO/IATA.
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	/
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	/
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	/
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Non
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non applicable.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.
14. 9. Autre(s) information(s):	/

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Conforme aux exigences de la directive des détergences
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Non déterminé.
15. 3. Avis ou remarques importantes:	Conforme à REACH "Candidate List of Substances of Very High Concern (SVHC)": Aucune substance présente

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	/
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H302 Nocif en cas d'ingestion. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.
16. 4. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 5. Recommandation(s):	/
16. 6. Références et / ou bibliographie:	Acronymes et abréviations ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods IATA : International Air Transport Association. CAS : Chemical Abstracts Service

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERIPELLING

Version:8

Date de révision:10/12/20

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet
N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP
PBT : Persistant, Biocumulable & Toxique
PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. **vPvB** : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Biocumulable.
VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.)
VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.)
DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée.
CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée.
CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donnée
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL = Dose dérivée sans effet
mention EUH = mention de danger spécifique CLP
CPSE = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH

16. 7. Conseils relatifs à la formation:

Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident.L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit

16. 8. Information(s) supplémentaire(s): /

16. 9. Historique:

- 16. 9. 1. Date de la première édition:** 21/02/2006
16. 9. 2. Date de la révision 19/09/2019
précédente:
16. 9. 3. Date de révision: 10/12/20
16. 9. 4. Version: 8
16. 9. 5. Révision chapitre(s) n°: Révision
16. 10. Réalisé par: SDS+ SOFTWARE